

TRIBUNE

Y a-t-il un prix pour notre lait ?

C'est en 2012 que l'Union européenne a publié le « Paquet lait », qui allait conduire dans la foulée à la création des premières Organisations de Producteurs (OP). Nées de la volonté de producteurs de prendre en main leur destin et de jouer collectif pour gagner en pouvoir de marché, les premières OP ont aujourd'hui au plus 10 ans. Plus que l'âge de raison, 10 ans, c'est l'âge de la maturité et de la montée en puissance à l'appui d'une professionnalisation accrue, de réalisations concrètes et de projets en germe. Une jeune génération d'éleveurs qui n'a pas connu l'ère des quotas offre aujourd'hui un nouveau souffle aux OP. Suite aux lois Egalim 1 et 2, les objectifs des OP sont grandissants pour une meilleure considération du maillon production et pour un meilleur partage de la valeur.

Pendant 30 ans, les producteurs de lait ont subi le carcan des quotas. Tous recevaient leur « paye » de lait, symbole d'une forme de subordination entre producteurs et industriels. La fixation du prix se faisait au national, au sein de l'interprofession, entre les représentants des producteurs, des coopératives et des industriels. En 2008, l'injonction de la DGCCRF au CNIEL de cesser toute recommandation de prix fit l'effet d'une bombe. Désormais, l'interprofession élabore et publie des indicateurs utilisés dans les contrats pour la détermination du prix du lait.

Pour les OP, le choix d'indicateurs reste compliqué dès lors que l'interprofession, dont elles sont d'ailleurs absentes, n'en publie que très peu sur certains marchés, de manière concertée et à l'unanimité des membres. Autant l'utilisation d'indicateurs tels que le prix du lait allemand sur l'export ou le prix FranceAgrimer ne font pas débat pour les industriels, bien au contraire ; autant l'indicateur coûts de production des éleveurs, même avec une prise en compte très partielle, provoque des « négociations » sans fin. La formation du prix du lait en France reste une équation que seule une poignée de spécialisés comprennent, avec une multitude de facteurs qui finalement aboutissent à un prix quasi commun pour tous. La preuve que ce n'est pas vraiment une formule qui détermine un prix, mais plutôt le prix d'achat attendu qui détermine les formules...

Les avancées des OP dans leurs relations avec les transformateurs sont à cet égard loin d'être des acquis. Force est de constater que tout peut s'écrouler selon leur bon vouloir dès que le prix s'éloigne d'à peine quelques euros de l'environnement concurrentiel. Pourtant, bien des transformateurs auraient la capacité de payer davantage. Le secteur laitier serait-il donc exempt d'un fonctionnement normal de la concurrence ? Dans les OP, les producteurs acceptent le marché, à condition de pouvoir en être pleinement acteurs. Les industriels jouent les vierges effarouchées en dénonçant des lois qui soi-disant feraient du secteur laitier un marché administré, sans négociation. Malheureusement, c'est tout le contraire. La seule loi qui existe, c'est la loi du plus fort : les producteurs restent une variable d'ajustement, au risque de mettre en péril toute la filière.

Pour une OP, il est difficile de tenir ses positions sur un prix de vente tenant compte des coûts de production et de la réalité des marchés au risque d'aller au conflit et de s'exposer à des mesures de rétorsion. Revendiquer son bon droit, est-ce vraiment de la radicalité ? Il est urgent que les autorités de contrôle se saisissent pleinement des relations OP / industriels, que des enquêtes soient menées, que des sanctions soient prononcées si elles sont justifiées et que le ministère de l'économie cesse de mettre sous le tapis la problématique des relations amont dans la filière laitière. Dans l'intérêt des producteurs de lait, de la filière, des consommateurs, des citoyens, des territoires, il est urgent de donner toutes les clés aux OP afin qu'elles puissent, de manière autonome, fixer leurs propres stratégies de mise en marché. La paye de lait, c'est fini.

Denis BERRANGER, *Membre du Bureau de France OP Lait*